

Étude de surveillance du marché des produits de blanchiment des dents Rapport de synthèse

Introduction

Le recours aux produits de blanchiment des dents à des fins cosmétiques s'est répandu en Europe. Il a, par conséquent, été nécessaire de faire évoluer la réglementation relative aux cosmétiques ces dernières années, afin de mieux encadrer ces produits. Le réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL) a décidé d'enquêter sur les produits cosmétiques de blanchiment des dents afin d'en vérifier la conformité à la réglementation européenne ou aux textes nationaux et de recueillir des informations sur les substances actives qui les composent.

Échantillons

Au total, dans le cadre de cette étude, 261 échantillons ont été contrôlés par 13 OCCL de 2013 à 2017. Près de 50 % des échantillons étaient des dentifrices blanchissants et 23 % des gels de blanchiment. Les 30 % restants étaient des produits de blanchiment à appliquer via une gouttière ou une bandelette, des stylos de blanchiment des dents, des bains de bouche et des cosmétiques (au sens général). La majorité de ces produits (68 %) étaient de fabrication européenne. Certains des produits contrôlés n'étaient pas enregistrés sur le Portail de notification des produits cosmétiques (CPNP) et un « faux » marquage CE figurait sur certaines étiquettes.

Analyses

Les laboratoires qui ont participé à cette étude ont défini des essais pour chaque échantillon en fonction de leur expertise et des ressources dont ils disposaient. Ils ont contrôlé les ingrédients utilisés aux fins de blanchiment des dents (peroxyde d'hydrogène, peroxyde de carbamine, hypochlorite de sodium, perborate de sodium), les conservateurs (triclosan, isothiazolinones, conservateurs contenant des composés du brome), les fluorures et les colorants. Une analyse microbiologique a également été réalisée (bactéries mésophiles aérobies, levures et moisissures, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Candida albicans*, *Escherichia coli*).

Résultats

Dans le cadre de cette étude de surveillance du marché, la conformité globale des produits de blanchiment des dents contrôlés était de 71 %. Les problèmes de non-conformité identifiés concernaient la teneur en peroxyde d'hydrogène (au-delà de la limite autorisée), la présence de perborate de sodium — substance classée CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction), et des problèmes d'étiquetage. Ces types de non-conformité peuvent compromettre l'innocuité des produits. Aucun problème de non-conformité n'était lié à une contamination microbienne. Aucun échantillon de bain de bouche/rince-bouche blanchissant non conforme n'a été identifié. Le pourcentage de non-conformités le plus élevé concernait les stylos de blanchiment des dents (78 %), suivi des produits de blanchiment à appliquer via une gouttière (59 %), puis des bandelettes (53 %) et des gels de blanchiment (45 %). Le pourcentage d'échantillons de dentifrice non conformes était très faible par rapport aux autres catégories de cosmétiques (3 %).

Aucun des résultats obtenus dans cette étude n'a entraîné de rappel de produits. Pour certains produits, en revanche, s'en sont ensuivis des retraits volontaires du marché, des demandes d'actions correctives ou des interdictions de commercialisation. Les données examinées dans le cadre de cette étude démontrent que les cosmétiques n'étant pas étiquetés comme tels, mais comme des dispositifs médicaux, comptent parmi les problèmes que les Autorités nationales compétentes et les OCCL devraient surveiller étroitement. Le taux de conformité globale obtenu dans cette étude (71 %) indique qu'il convient de maintenir les produits de blanchiment des dents sous étroite surveillance.

Ces activités ont été coordonnées par la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM). Pour en savoir plus, contactez les autorités nationales.